



Devenez un(e) Attaché(e) Commercial(e) efficace !

Programme de la formation

- Concevoir un plan d'action opérationnel
- Analyser son secteur et son portefeuille
- Optimiser son organisation commerciale
- Prospector et négocier
- Construire une proposition commerciale
- Rédiger un contrat de vente
- Fidéliser sa clientèle et développer son portefeuille
- Gestion financière

Missions principales

- Analyser le marché de son entreprise et mettre en place des outils commerciaux pertinents et efficaces
- Prospector
- Mener des entretiens de vente
- Négocier en respectant les marges

Publics

- Titulaire d'un diplôme Bac ou d'un certificat de niveau IV
- Dynamisme commercial et persévérance
- Tests de positionnement
- Entretien de motivation

Cadre juridique

Contrat de professionnalisation ou période de professionnalisation pour vos salariés.

INFOS PRATIQUES

Dates :
du 25 septembre 2015 au 23 novembre 2016
Durée de formation : 12 mois
Contact : 02 96 78 70 34
jepostuleformation@cotesdarmor.cci.fr

www.cotesdarmor.cci.fr

Negoventis
LES FORMATIONS DES CCI
AUX METIERS COMMERCIAUX

ATTACHE(E) COMMERCIAL(E)

Diplôme reconnu par l'Etat de niveau III – Bac +2
en contrat de professionnalisation

Rythme de l'alternance

- 3 semaines consécutives en entreprise
- 1 semaine au Centre de formation

Rémunération

Le salarié est rémunéré par l'employeur selon son âge et son niveau de diplôme (+10 % pour les candidat(e)s de moins de 26 ans titulaires au minimum d'un niveau IV technique)

- 21 ans : 55 % SMIC (ou convention collective)
- de 21 à 25 ans : 70 % SMIC (ou convention collective)
- de 26 à 44 ans : SMIC
- 45 ans et plus : SMIC (exonération d'environ 80 % des charges patronales)

Avantages entreprise

- Possibilité de bénéficier des réductions de charges dites « allègement Fillon » (taux d'exonération moyen de 26 % du salaire brut)
- Aide à la fonction tutorale (dans la limite de 230 € / mois ou de 345 € / mois sur une durée de 6 mois) selon l'OPCA
- Aide Pôle Emploi d'environ 200 €/mois pour une durée de 10 mois maximum pour les plus de 26 ans
- Aide de 4 000 € versée par le Pôle Emploi pour les personnes de + de 44 ans (sous réserve des fonds disponibles)
- Possibilité de signer un contrat dès le 25 août 2015 en bénéficiant des avantages du contrat de professionnalisation tout en étant à plein temps dans l'entreprise



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES CÔTES D'ARMOR
16 rue de Guernesey - CS 10514 - 22005 SAINT-BRIEUC Cedex 1
TÉL. : 02 96 78 62 00 - FAX : 02 96 78 62 10



CCI CÔTES D'ARMOR
Pôle Formation